

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LUCY-LE-BOIS  
SÉANCE DU 18 JUIN 2021 A 19 HEURES 00**

Date de convocation : 11 juin 2021  
Nombre de Membre en exercice : 10  
Nombre de Membre présents : 10  
Nombre de votants : 10

-----  
*L'an deux mil vingt et un, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël TISSIER, Maire, dans la salle du conseil municipal.*

*Présents : M. TISSIER Joël, M. MAUPOIX Jean-Claude arrivé à 19h41 au point 3, M. GUERREAU Gilles, Mme CHORON Françoise partie après le point 6 à 20h23, M. Hugues de CHASTELLUX, Mme LAFAIX Françoise, M. BOUILLARD Baptiste arrivé à 19h54 au point 4, Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle M. GOYET Julien et Mme BALACÉ Émilie.*

*Secrétaire élu : M. GOYET Julien*

*Le quorum est atteint.*

**1 – Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2021.**

Le compte-rendu n'ayant pas été transmis aux conseillers municipaux, il sera approuvé lors du prochain conseil.

**2 – Raccordement Enedis - Grange route de Voutenay.**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avis favorable du conseil municipal du 26 mars 2021 pour prévoir le raccordement au réseau de distribution d'électricité de la grange communale située route de Voutenay. Une demande en ce sens a été formulée auprès d'ENEDIS. ENEDIS nous a fait parvenir une proposition de raccordement au réseau électrique de la grange. Le devis s'élève à 1 249.20€TTC pour un compteur de 12KVA.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** de prévoir le raccordement de la grange au réseau de distribution d'électricité.

**DÉCIDE** de retourner la proposition de raccordement n° 4116167001 pour accord de l'offre et commander les travaux.

**DÉCIDE** le versement de l'acompte de 624.60 € correspondant à 50 % du coût total des travaux soit 1249.20 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

**3 – Cimetière – Logiciel de gestion des concessions.**

Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de présentation d'un logiciel de gestion des cimetières a eu lieu le 3 juin au marché couvert d'Avallon. Réunion proposée par la CCAVM et animée par Monsieur VOLUER Loïc fondateur du logiciel présenté LOGICIM. Ce logiciel permet une gestion plus précise du cimetière, de numériser le cimetière, d'avoir des informations détaillées sur chacune des concessions (caveau, pleine terre etc...), l'identité des personnes inhumées. La durée des concessions avec des alertes en fin de contrat. Connaitre et être informé de l'aspect juridique des procédures avec les mises à jour régulières. Les communes intéressées par la numérisation de la gestion de leur cimetière doivent prendre attache directement auprès de la société LOGICIM pour un accord de principe avant le 14 juillet. Ensuite un devis sera établi pour chaque commune avec un tarif dégressif qui pourra être pratiqué en fonction du nombre de commune de la CCAVM intéressée par l'acquisition de ce logiciel.

La commune procède environ 340 concessions dans le cimetière. Nous avons la possibilité de choisir le niveau de prestation en voici quelques exemples :

La saisie des actes de concession par emplacement 4 €/concession.

La saisie des défunts par emplacement 4 €/concession.

Numérisation des actes de concessions 3 €/concession.

Conseil pour le règlement du cimetière (rédaction complète 300 € si déjà un document 200€.

GRILLE TARIFAIRE LOGICIM AU 01/06/2021 (susceptible d'évolution)			
		Nombre d'emplacements	Tarifs
Prestations obligatoires	Cartographie (par emplacement)	0-1000	3,00 €
		1001-3000	2,50 €
		> 3000	2,00 €
	Contrat de services (par mois)	0-250	20,00 €
		251-500	30,00 €
		501-1000	40,00 €
		1001-1500	50,00 €
		1501-2000	60,00 €
		2001-3000	70,00 €
		3001-4000	80,00 €
4001-5000	90,00 €		
Prestations optionnelles	Import des données Excel (par emplacement)	0-1000	2,15 €
		1001-3000	1,90 €
		> 3000	1,65 €
	Saisie des actes de concession (par emplacement)	Toute taille	4,00 €
		Toute taille	4,00 €
	Saisie des défunts (par emplacement)	Toute taille	4,00 €
		Toute taille	3,00 €
	Numérisation des actes de concessions (par emplacement)	Toute taille	3,00 €
		Toute taille	3,00 €
	Audit	Par tranche de 500 emplacements	500,00 €
Rédaction complète		300,00 €	
Conseils pour règlement de cimetière (par règlement)	Rédaction complète	300,00 €	
	Relecture et proposition sur règlement existant	200,00 €	
Déplacement pour assistance	Toute taille	500€ + indemnités kilométriques	
	Toute taille	500€ + indemnités kilométriques	

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE** son accord de principe pour engager la démarche.

**SOLLICITERA** un devis précis avant de s'engager définitivement.

**AUTORISE** le maire à poursuivre la négociation.

#### **4 – Préparation du 14 juillet.**

Pour cette année, il est évoqué d'organiser une formule différente des autres années sur la même chose que l'année dernière. Départ de la marche à 9h suivi d'un apéritif à 12h avec un vin d'honneur organisé par le comité des fêtes payé par la commune.

Le feu d'artifice prévu pour le soir. Vu la continuité de la crise sanitaire et des recommandations ; la CLIC n'a pas pu maintenir les répétitions et ne sera pas opérationnelle pour l'accompagnement en musique de la retraite aux flambeaux. Il sera prévu les différents dispositifs de distanciations et de sécurité pour l'organisation et la mise en place de la marche de la retraite aux flambeaux ou le point de rencontre se ferait à 21h30 à la « raquette » rue des près au lotissement. Le stock des lampions étant bas, il est préférable d'en recommander cette année.

#### **5 – Location du logement 49 Grande Rue.**

Le Maire informe le conseil municipal que suite au départ des locataires, l'association « La Ferme Rousseau » est intéressée par la reprise du logement au 49 Grande Rue afin de pouvoir se réorganiser en délocalisant la salle de classe et recréer des bureaux. Pour ce faire, il faudra prévoir des travaux, notamment d'électricité dont l'installation est devenue obsolète et de peinture. Un diagnostic électrique devra être également réalisé, avec la possibilité de diagnostic complémentaire.

La Commission des travaux organise une visite des locaux le 8 juillet afin d'évaluer l'importance et la nature des travaux à réaliser.

#### **6 – ONF – Gestion d'exploitation.**

Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur TERRILLON Michel a fait valoir ses droits à la retraite et est remplacé par Monsieur CARTON Jacques qui assumera l'intérim en l'attente de la nomination de notre nouveau technicien forestier ONF.

Après une brève entrevue fin mai avec Monsieur CARTON, il nous propose d'inscrire à l'état d'assiette 2022 d'une part : la parcelle n° 21 d'une surface de 3.27 ha au lieu-dit Buisson des Varennes, considérant une présence de semis suffisante pour engager la délivrance et l'exploitation des futaies en bois d'œuvre et d'industrie.

D'autre part : les parcelles n° 27 et 28 d'une surface respective de 3.27 et 4.22 ha au lieu-dit les bois des usages, considérant ces parcelles en amélioration mais non proposées pour des motifs techniques et reportées en cause le cloisonnement pas ouvert (le cloisonnement non ouvert bloque le martelage et la vente).

#### **Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**ACCEPTTE** d'inscrire à l'état d'assiette 2022 :

La parcelle n° 21 d'une surface de 3.27 ha au lieu-dit Buisson des Varennes, considérant une présence de semis suffisante pour engager la délivrance et l'exploitation des futaies en bois d'œuvre et d'industrie.

Les parcelles n° 27 et 28 d'une surface respective de 3.27 et 4.22 ha au lieu-dit les bois des usages, considérant ces parcelles en amélioration mais non proposées pour des motifs techniques et reportées, cloisonnements pas ouverts.

**AUTORISE** le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Départ de madame Françoise CHORON à 20h23

### **7 – Suggestion d'aménagement formulée par un administré.**

Le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu d'un administré qui émet quelques idées pour améliorer la vie des habitants ou pour l'embellissement de la commune.

Les suggestions suivantes seront à étudier.

L'installation de bancs vers l'église, vers l'école, vers le calvaire et tilleuls rue Saint Martin, Route de Voutenay et le long du sentier botanique.

Après débat, un projet d'aire de jeux vers le parking de la mairie et/ou vers le lotissement sera mis à l'étude. Deux conseillers municipaux, Émilie BALACÉ et Baptiste BOUILLARD se proposent de travailler sur ce dossier. Ils se renseigneront sur les aménagements existants auprès des communes voisines et solliciteront les fournisseurs et installateurs d'aire de loisirs.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**PREND ACTE** de ce point.

### **8 – Informations et questions diverses.**

⚡ **Prochain conseil municipal** le lundi 12 juillet 2021 à 19h

⚡ L'organisation du vide grenier sera évoqué par les membres de l'association l'Agathe.

⚡ Réunion avec les adjoints pour le logement du 49 Grande Rue, jeudi 8 juillet 2021 à 18h.

⚡ Réunion avec Madame la Sous-Préfète le 7 juillet 2021. Elle n'est toujours pas confirmée par ses services.

⚡ Françoise LAFAIX remercie l'agent technique pour le travail de pose de concassé sur les trottoirs.

⚡ Jean-Claude MAUPOIX évoque que le mur en face de sa propriété s'éboule de plus en plus, des cailloux tombent régulièrement sur la route.

**L'ordre du jour étant épuisé**, la séance est levée à 20 heures 51.

## **TABLEAU DE SIGNATURE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 18 juin 2021**

TISSIER Joël	MAUPOIX Jean-Claude arrivé au point 3 à 19h41	CHORON Françoise partie au point 6 à 20h23
de CHASTELLUX Hugues	LAFAIX Françoise	GUERREAU Gilles
ROUSSEAU Marie-Noëlle	BOUILLARD Baptiste arrivé au point 4 à 19h54	GOYET Julien
BALACÉ Émilie		